|  |
| --- |
| **FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)** |

**OBJECTIF DE LA FORMATION**

* Obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

* Être capable d’évaluer les éléments d’une situation d’accident du travail et de réagir de façon appropriée
* Être capable de transposer les compétences attendues en protection (accident du travail) et en prévention (situation de travail).

**PÉRIODE, DURÉE, DELAI ET MODALITÉ D'ACCÈS**

* **2 jours, soit 14 heures**
* Inscription au préalable au minimum 48h avant le début du stage.
* Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter. (\*)

**PUBLIC**

Tout public.

**INTERVENANT(S)**

La formation est dispensée par un **formateur SST** certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels (INRS).

**PRÉREQUIS**

* **Pré requis apprenants :** Savoir lire, écrire, maîtriser les 4 opérations.
* **Pré requis techniques :**
  + Tenue vestimentaire adaptée (pantalon conseillé).
  + Se munir d'une photo d'identité.

**PRÉREQUIS ORGANISATIONNELS SUR SITE CLIENT**

* Établir une liste des participants (de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum) en précisant : nom, prénom et date de naissance.
* Informer le médecin du travail attaché à l'entreprise qu'il peut assister à tout ou en partie de la session de formation.
* Dans le cas d'une formation réalisée au sein de votre structure, prévoir une salle permettant les mises en situation (taille).

**MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)**

* Échange thématique des expériences, des pratiques et des représentations des participants visant à mettre à jour les synergies et à nourrir des réflexions consensuelles.
* Exposé : Apport de concepts, méthodes et gestes techniques, en appui de sources documentaires et supports visuels (diaporama PowerPoint, Plan d’Intervention, photos, films).
* Démonstration et analyse pour appropriation des apports.
* Mises en situation pratiques et cas concrets à l’aide de mannequins : observation des conduites et gestes, mise en action, évaluation.

**DISPOSITIFS D'ÉVALUATIONS ET VALIDATION**

* **Évaluation de l’atteinte des objectifs**

Selon les critères d’évaluation définis par l’INRS : retranscription dans le document national « **Grille de certification des compétences du SST** ».  A l’issue de l’évaluation un **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail** sera délivré au candidat qui a participé à l’ensemble de la formation et fait l’objet d’une évaluation favorable. *Le titulaire du certificat de SST à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l’unité d’enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) », conformément à l’arrêté du 5/12/2002 et à l’arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel des compétences de sécurité civile relatif à l’unité d’enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »*.

* **Évaluation de l’action de formation**

Une **évaluation à chaud** est conduite pour mesurer le niveau de satisfaction immédiate des participants.

* **Maintien et actualisation des compétences (Formation continue - Recyclage)**

Dans le but d’entretenir les connaissances des Sauveteurs Secouristes du Travail, le SST doit suivre une formation continue (recyclage) tous les deux ans au maximum. Dans le but d’entretenir les connaissances des Sauveteurs Secouristes du Travail, le SST doit suivre une formation continue (recyclage) tous les deux ans au maximum. Les conditions d’organisation (nombre de stagiaires, validation CARSAT) restant les mêmes que pour la formation initiale (4 personnes minimum à 10 personnes maximum).

**PROGRAMME**

Selon le programme établi par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

**THEME I – Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l’entreprise et connaitre le rôle du SST dans l’organisation des secours**

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
2. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
3. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
4. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

**THEME II – Intervenir face à une situation d’accident du travail**

1. Protéger de façon adaptée.
2. Examiner la victime.
3. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.
4. Secourir la victime de manière appropriée.

**Mise en place de situations d'accident :**

* La victime saigne abondamment.
* La victime s'étouffe.
* La victime se plaint d’un malaise.
* La victime se plaint de brûlures.
* La victime se plaint d’une douleur empêchant certains mouvements.
* La victime se plaint d’une plaie qui ne saigne pas abondamment.
* La victime ne répond pas mais elle respire.
* La victime ne répond pas et ne respire pas.

Apprentissage et utilisation de défibrillateur automatisé externe (DAE) et réanimation cardio-pulmonaire, à partir de mises en situation (adulte, enfant et nourrisson)

**THEME III – Situation inhérentes aux risques spécifiques**

1. A la profession.
2. À l'entreprise ou à l'établissement.

**OFFRE TARIFAIRE**

* Offre selon barème - Proposition sur demande.

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

* Communiquées avec notre proposition.

Quatrième demi-journée : les actions « secourir » (suite et fin),

Mise en place des épreuves certificatives.

**Durée :** 2 heures

Pour plus d’informations,

Visitez notre site internet à l’adresse suivante :

http://www.sauvera.fr

Tél. : 06.34.51.17.57 – faucon-noir@orange.fr

SIRET 45247764900035- APE 8559B

MODALITÉS DE CERTIFICATION :

Deux épreuves certificatives sont organisées :

**ÉPREUVE CERTIFICATIVE n° 1**

Elle est réalisée, à partir, de la mise en place d’une situation d’accident du

Travail simulée, suivie le cas échéant, d’une analyse avec le formateur.

Le candidat devra monter sa capacité en mettre en œuvre l’intégralité des

Compétences lui permettant d’intervenir efficacement face à une situation

Proposée.

**ÉPREUVE CERTIFICATIVE n° 2**

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l’épreuve n° 1,

Le candidat devra répondre à un questionnement simple, portant sur sa

Connaissance du cadre règlementaire de l’activité SST et ses compétences en

Matière de prévention.